

Aperçu des autorisations obligatoires



Mels, 06. Juni 2025

Canton	AEP	Voraussetzung	licence d'exploitation	condition préalable
AG	✓	MMEFA	X	
AR	✓	MMEFA	X	
AI	✓	MMEFA	✓	les personnes morales + les entreprises individuelles dont les prestations soumises à autorisation sont fournies par du personnel salarié.
BE	✓	MMEFA	X	
BL	✓	★ MMEFA	✓	les personnes morales qui ne fournissent PAS de prestations au nom et pour le compte d'un titulaire d'une BAB personnelle
BS	✓	MMEFA	✓	personne morale
FR	✓	MMEFA	✓	Les masseurs ne sont pas explicitement mentionnés.
GE	✓	MMEFA	✓	personne morale
GL	✓	MMEFA	X	
GR	✓	MMEFA	X	
JU	✓	MMEFA	X	
LU	✓	MMEFA	X	
NE	✓	MMEFA	X	
NW	✓	MMEFA	X	
OW	✓	MMEFA	X	
SH	✓	★ MMEFA	✓	les personnes morales et les entreprises individuelles dont les prestations soumises à autorisation sont fournies par du personnel salarié.
SZ	✓	MMEFA	X	
SO	✓	MMEFA	X	
SG	✓	MMEFA	✓	Personne morale / sans autorisation d'exercer une profession
TG	✓	MMEFA	✓	personne morale + plus d'une personne assumant une responsabilité professionnelle propre et titulaire d'une autorisation d'exercer
TI	✓	MMEFA	X	
UR	✓	MMEFA	✓	personne morale
VD	✓	MMEFA	X	
VS	X	X	X	
ZG	✓	MMEFA	X	
ZH	X	X	X	

- ★ La condition préalable à l'obtention du BAB est un contrat de travail de deux ans après l'obtention du diplôme EFA.
 Obligation en cas d'activité indépendante ou de direction technique d'une entreprise
 Pour les employés qui n'exercent pas de fonction technique sous leur propre responsabilité (employés), la BAB est supprimée depuis le 1er juin 2025.

★ La condition préalable à l'obtention du AEP est un contrat de travail de deux ans après l'obtention du diplôme fédéral.